

BUDGET 2018 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

Rapport de Mme Martine WAYMEL, Adjointe aux finances

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant "Nouvelle Organisation Territoriale de la République" (Loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport doit être obligatoirement présenté à l'organe délibérant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit également comprendre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel.

Je vous propose de passer à l'examen des premières orientations budgétaires pour l'année 2018 regroupées en quatre chapitres :

- l'évaluation des dépenses de fonctionnement
- la structure de la dette communale
- l'évolution des recettes de fonctionnement
- et enfin, l'investissement avec notre programme pluriannuel

1/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a/ les frais de personnel (chapitre 012) :

Ces frais sont évalués pour l'année 2018 à 8 660 000 €, contre 8 827 000 € budgétés en 2017, soit une légère baisse (1,8%) alors que chaque année précédente, le chapitre 012, frais de personnel, présentait une augmentation de dépenses de plus de 2% voire 3%.

Bien entendu, ce poste reste le plus important du budget puisqu'il représente encore en 2018 62 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

L'analyse de l'ensemble des dépenses de personnel montre notamment d'une part :

- une baisse de certaines dépenses grâce à la mise en œuvre d'une politique d'économies menée par la Ville, et d'autre part :
- une augmentation liée à l'impact inévitable de l'évolution des rémunérations.

Les diminutions de dépenses s'expliquent par :

- La fin des contrats d'avenir
- Le retour de la semaine scolaire de 4 jours et la fin des NAP le 6 juillet 2018
- Le projet d'externalisation de la gestion, l'organisation et l'animation des services périscolaires, extrascolaires et des ACM dès septembre 2018.

Toutefois, le budget reste impacté par des événements extérieurs inévitables :

- Le taux d'absentéisme (agents absents remplacés)
- L'augmentation des cotisations du régime général (+ 0,15%)
- L'attribution d'une indemnité compensatrice venant combler l'augmentation de la CSG
- L'augmentation du SMIC horaire (9,88 € contre 9,76 € en 2017)
- Le Glissement Vieillesse Technicité issu du déroulement de carrière des agents
- Les évolutions de carrières suite à des concours, les avancements de grade
- La mise en œuvre de la NBI sur les Quartiers Politique de la Ville qui a conduit à une dépense supplémentaire estimée à 40 000€.

A cela s'ajoutent des recrutements : A la piscine municipale, au service ASVP et au service Financier.

Conformément aux mesures de rigueur préconisées afin d'associer les collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques, les effectifs ont diminués

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
- Agents titulaires et stagiaires.....	193	195	201	194
dont agents à temps non complet.....	20	19	16	18
- Agents non titulaires permanents ou occasionnels.....	43	89	87	89

Dans la plupart des services, le temps de travail hebdomadaire est fixé à 36 heures. Dans certains services spécifiques, tels que la cuisine centrale, la répartition de l'horaire hebdomadaire s'établit en fonction des obligations liées au bon fonctionnement du service considéré.

En complément de leur rémunération, certains agents bénéficient de divers avantages en nature directement liés à l'exercice de leur mission. 3 agents occupent un logement de fonction et 10 agents exerçant leurs missions en restauration bénéficient de la gratuité des repas en cuisine centrale.

Comme chaque année, en collaboration avec le Directeur Général des Services et la Direction des Relations Humaines, l'évolution de ce chapitre de dépenses exige une attention toute particulière avec le souci de proposer aux Wattignisiens une multitude de services de qualité, tout en maîtrisant le coût.

b/ les autres charges de fonctionnement :

Deux chapitres méritent également une attention particulière.

Il s'agit tout d'abord des "Charges à caractère général" (011) qui comprennent : les dépenses d'énergie, les fournitures pour l'ensemble des services, l'entretien courant du patrimoine et les prestations de service.

Une première estimation pour 2018 s'élève à 3 838 000 €, sachant que les charges de fonctionnement liées à la piscine dont l'ouverture devrait intervenir en septembre, de même que l'impact réel de l'externalisation des activités jeunesse, ne peuvent encore être chiffrées avec exactitude à ce jour.

Viendront ensuite s'ajouter dans ce chapitre, les "opérations de gros entretien" qui seront nécessaires au cours de l'exercice.

La volonté municipale est de stabiliser le niveau des prestations fournies à la population tout en maîtrisant le coût de ses charges.

Nous trouvons ensuite les "Autres charges de gestion courante" (chapitre 65) qui regroupent les indemnités de fonction, ainsi que les participations et subventions versées par la ville. Évalué à environ 1 239 000 €, ce chapitre enregistre une légère augmentation liée notamment au versement sur une année complète du forfait communal à l'école Notre Dame et à la prévision en hausse de la subvention au CCAS.

3/ LES CHARGES FINANCIERES : STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

Compte tenu de la réalisation du chantier de notre nouvelle piscine, la dette communale qui n'avait pas évoluée depuis 2010, se trouve en nette augmentation. Au 1er janvier 2018, l'encours s'élève à 7 770 891,93 € et l'annuité 2018 est évaluée à 723 874,61€ pour l'amortissement et les intérêts.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2018	549 374,07 €	174 500,54 €	723 874,61 €
2019	624 530,55 €	166 240,30 €	790 770,85 €
2020	539 951,25 €	150 660,49 €	690 611,74 €
2021	550 969,19 €	137 942,59 €	688 911,78 €
2022	562 291,20 €	125 114,12 €	687 405,32 €
2023	573 996,07 €	111 879,68 €	685 875,75 €
2024	586 059,97 €	98 407,28 €	684 467,25 €
2025	531 950,06 €	84 281,48 €	616 231,54 €
2026	544 901,51 €	70 133,51 €	615 035,02 €
2027	558 303,64 €	55 509,67 €	613 813,31 €
2028	486 853,09 €	40 464,24 €	527 317,33 €
2029	425 380,54 €	29 744,74 €	455 125,28 €
2030	434 079,77 €	20 905,21 €	454 984,98 €
2031	345 302,57 €	12 349,01 €	357 651,58 €
2032	351 356,16 €	6 267,21 €	357 623,37 €
2033	105 592,29 €	785,51 €	106 377,80 €
TOTAL GENERAL	7 770 891,93 €	1 285 185,58 €	9 056 077,51 €

En 2018, l'objectif est de contenir au mieux l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. L'estimation s'élève à 13 937 000€, sachant que le montant budgété en 2017 était de 14 100 000€ soit une diminution de 1,16%.

3/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dans la conjoncture actuelle et devant les incertitudes qui en découlent, l'évaluation de nos recettes de fonctionnement s'avère particulièrement délicate. C'est avec prudence que nous avons procédé à une première estimation, et ce, compte tenu des informations actuellement en notre possession

a/ les dotations :

En ce qui concerne les dotations de l'ETAT :

- la Dotation forfaitaire est évaluée à 2 300 000 €, avec un produit prévu en diminution, comme en 2017
- la Dotation de Solidarité Urbaine : à la lecture des décisions annoncées dans le financement des dépenses publiques et l'effort imposé aux collectivités territoriales, il faut souligner la volonté affichée de renforcer une certaine forme de péréquation en faveur des communes les plus défavorisées. Sans informations précises, avec une première estimation réalisée selon les critères de l'année précédente, nous pouvons prévoir au budget une D.S.U. 2018 en augmentation de 4%, soit d'environ 2 401 000 €.
- pour la Dotation nationale de péréquation, là encore en diminution constante, une prévision de recette de 290 000 € semble cohérente.

Avec ces premières estimations, l'enveloppe globale de la D.G.F. 2018 se traduit par un montant presque similaire à celle de 2017.

Concernant les dotations qui nous sont reversées par la "M.E.L." (Solidarité, compensation et FPIC), compte tenu des versements réels effectués en baisse en 2017 par rapport aux prévisions budgétaires, l'enveloppe globale est évaluée à environ 690 000 €.

b/ Taxes et impôts :

Une recette de 609 000 € pourrait être inscrite au prochain budget pour :

- la taxe sur l'électricité
- la taxe additionnelle aux droits de mutation
- la taxe sur les publicités extérieures.

Pour ce qui concerne la fiscalité locale, à défaut d'informations précises sur l'évolution des bases d'imposition communales pour 2018, une première évaluation du produit des 3 taxes (TH, FPB, FNB) s'établit à 5 972 000 €, contre 5 877 000 € repris au budget 2017.

Cette estimation sera revue en fonction du montant réel des bases d'imposition après leur revalorisation forfaitaire de 1,2 % prévue par la loi de finances 2018 et de notre volonté de maintenir la pression fiscale à son niveau actuel par la reconduction des taux en vigueur pour la 10ème année consécutive.

Il n'y aura donc aucune augmentation des taux pour 2018, soit une TH à 30,19%, une TF à 24,97% et un FNB à 54,49% ;

c/ Produits des services et produits de gestion :

L'ensemble de ces produits (services périscolaires, sportifs, culturels, locations de salles et d'immeubles) peut être évalué pour 2018 à environ 1 046 000€.

Cette prévision de recettes tient compte de la réouverture de la piscine au 1er septembre 2018.

4/ L'INVESTISSEMENT EN 2018

Cette année encore, la Ville met en avant des projets d'investissement importants mais dont la réalisation se fera en fonction des priorités et des contraintes budgétaires qui sont les siennes.

La construction de la nouvelle piscine devrait arriver à son terme fin juillet, et sa mise en service est prévue en septembre, mais d'autres chantiers importants sont à réaliser.

Parmi les autres projets déjà repris dans notre programme pluriannuel (voir tableau ci-joint), il faudra choisir les opérations qui seront inscrites au budget 2018.

Je vous en rappelle l'essentiel :

- la continuité de la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- l'aménagement du centre village
- l'étude du programme de la vidéo protection et sa mise en œuvre rue Gagarine
- l'acquisition de cellules commerciales au Blanc Riez et la transformation en lieux d'accueil et de proximité

- la rénovation urbaine du Blanc Riez,
- la reconversion du site Apollinaire
- l'aménagement du hall de l'Hôtel de Ville

Pour 2018, une première estimation s'élève globalement à environ 2 500 000 €. Sachant que ce montant est susceptible d'être financé en partie par des aides extérieures, il restera à évaluer au plus près le reste à charge de la Ville, afin de dégager les opérations prioritaires, en fonction des recettes prévisibles et de l'auto financement possible.

Cet ambitieux programme pluriannuel d'investissements sera mis en œuvre avec comme corollaire : discipline et rigueur budgétaire.

Je tiens à remercier personnellement les agents et les chefs des différents services pour les informations fournies, permettant d'évaluer au plus près de la réalité les dépenses et les recettes de l'année 2018, et je remercie plus particulièrement Audrey, pour son aide précieuse, son investissement et sa compétence qui ont permis de finaliser ce ROB 2018 dans les délais imposés.

Pour ce soir, et après avoir répondu à vos questions éventuelles, il appartiendra à Monsieur le Maire de bien vouloir vous inviter à prendre acte de ce débat.